

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 5 avril 2018**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2018-03-33- INTERCOMMUNALITE (5.7) - SCHEMA DE MUTUALISATION – CONTROLE DES BORNES A INCENDIE**

**DATE DE CONVOCATION : 29 MARS 2018**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 13 AVRIL 2018 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président. L’ordre du jour est modifié et approuvé à l’unanimité, comme suit : retrait de la délibération 2018.03.37.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean Paul LOUIS (ayant la suppléance de Jean Luc LEVIEVRE) , Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de Pascal MATTEUDI à compter de la 2018.03.15), Serge ZUFFELLATO (ayant la suppléance de Jean-François SEGALT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Christophe MAURY), Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT), Bruno BECK (ayant la procuration d’Isabelle GASPAS), Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Christine THERMINOT), Corinne LALANCE (ayant la procuration de Gérard BOULANGER), Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Chantal PIERSON (présente à compter de la 2018.03.09), Bernard DEPAILLAT (départ à compter de la 2018.03.15), Philippe HENNEBERT (ayant la procuration de Chantal PIERSON du début à la 2018.03.08), François MANSION (ayant la procuration de Patrick THIERY), Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN (départ à compter de la 2018.03.15), Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de Matthieu VERGEOT), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Marie VIOT (ayant la procuration de Catherine BRETENOUX), Malika GHAZZALE (ayant la procuration de Catherine GAY), Mustapha ADRAYNI, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL (ayant la procuration d’Alain BOURGEOIS), Pascal MATTEUDI (départ à compter de la 2018.03.15), Etienne MANGEOT (ayant la procuration de Jean-Robert GORCE), Thierry BAUER (ayant la procuration de Véronique CARRIER), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN, Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Jean-Luc LELIEVRE, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Michèle PILOT, Isabelle GASPAS, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Chantal PIERSON (excusée du début à la 2018.03.08), Patrick THIERY, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Véronique CARRIER.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2018.03.07 : 15 procurations. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 14 procurations. De la 2018.03.15 à la fin : 15 procurations.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	Du début à la fin : 2 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2018.03.07 : 55 présents. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 56 présents. De la 2018.03.15 à la fin : 53 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2018.03.14 : 70 votants. De la 2018.03.15 à la fin : 68 votants.

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2010-1563 portant Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 qui officialise le principe de mutualisation des services entre communes et intercommunalités, qu'ils s'agissent de services fonctionnels ou de services opérationnels, hors transferts de compétences,  
Attendu que le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Terres Toulouises s'inscrit dans un processus de rationalisation des besoins et des ressources ;

La mutualisation apparaît comme un levier pour :

- Renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action publique au service des usagers à l'échelle du territoire et dans l'esprit du projet de territoire.
- Renforcer l'intégration intercommunale tout en garantissant aux communes leur rôle d'acteurs de proximité.
- Conforter le couple communes/EPCI au regard des enjeux de recomposition des territoires dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale et du développement de futurs partenariats.

Les Services d'Incendie et de Secours n'assurent plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 le contrôle des bornes à incendie.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la communauté de communes s'est rapprochée des services du SDIS afin de mesurer l'ensemble des paramètres nécessaires à ces contrôles.

Il en ressort que ce service pourrait être assuré par des agents de la Communauté de Communes, après formation, étant cependant précisé que celui-ci ne pourra être opérationnel qu'au cours du second trimestre 2018.

Cette prestation sera assurée en régie pour **la seule vérification des poteaux incendie des communes** tenant compte du matériel et de son amortissement, du temps d'intervention, du coût des trajets et kilomètres parcourus, étant cependant précisé que **la CC2T n'assure ni l'entretien ni le suivi des interventions nécessaires sur les réseaux, ce qui implique une coordination impérative** avec la commune en cas de régie ou avec le délégataire mandaté par la commune (purge, gestion des écoulements...).

Cette prestation pourra être réalisée pour **un prix unitaire de 12 euros** par borne incendie contrôlée, y compris le suivi administratif induit. Elle impliquera la signature d'une convention précisant les modalités de ce service entre les parties ;

Attendu que les rapports entre communes, EPCI et autres tiers se règlent par voie de convention,

Attendu que les communes intéressées par ce service recevront prochainement une proposition de convention, reprenant les modalités financières et techniques précisées ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la commission des Maires du 15 février 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Autoriser le Président à signer les conventions à intervenir avec le SDIS et les communes partenaires.**
- **Valider le prix de contrôle des bornes à incendie, arrêté à 12.00 € par borne.**
- **Préciser que la formation du personnel CC2T interviendra sur le site d'ECROUVES.**
- **Préciser que le transfert des données relevées interviendra via le site du SDIS.**
- **Préciser qu'un planning de contrôle sera mis en œuvre selon le calendrier de vérification existant au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**
- **Préciser que les interventions interviendront au cours du 2<sup>nd</sup> trimestre 2018.**
- **S'engager à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX